



## Memento juridique (*liste non exhaustive*)

### RESPECT DES LOIS ET DE LA RÉGLEMENTATION

#### – Code de la Construction et de l’habitation

- Articles R162-8 à R162-13 et R164-1 à R164-6: Les établissements recevant du public doivent **être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.**
- Articles R143-2 à R143-17: Les ERP doivent respecter les mesures de sécurité pour permettre **l'évacuation rapide, en bon ordre de la totalité du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.**

#### – Code de la Santé publique

- Article L. 3342-4 et arrêté du 17 octobre 2016 fixant les **modèles et les lieux d'apposition des affiches** (protection des mineurs et répression de l'ivresse publique).

#### – Arrêté préfectoral du Maine-et-Loire

- Arrêté D1 1979 n°582 modifié par arrêté du 13 septembre 1982: fixant les **horaires d'ouverture des débits de boissons de 5 heures à 2 heures du matin** (Angers).

- Code du Travail et de l'Ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants / Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant du 3 février 2012 (étendue par arrêté du 29 mai 2013).

### RESPECT DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la **prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés.**

#### – Code de l'Environnement

- Article R571-25 à R571-28: les ERP impliquant la diffusion de sons amplifiés à niveaux sonores élevés sont tenus de réaliser une **étude de l'impact des nuisances sonores.**

#### – Code de la Santé publique

- Article R1336-5: **Aucun bruit** ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, **porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.**

#### – Code de la Sécurité intérieure

- Articles L. 331-1 et L. 334-2: Les établissements [...] dont l'activité cause un **trouble à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics** peuvent faire l'objet d'un **arrêté de fermeture administrative** d'une durée n'excédant pas trois mois.

– **Arrêté préfectoral du Maine-et-Loire**

- ARS-PDL-DT49-SSPE n°2018/29 du 12 avril 2018: portant sur **la réglementation des bruits de voisinage**.

– **Arrêté Municipal de la Ville d'Angers**

- AR-2018-389 du 6 juillet 2018: Prendre toutes les mesures utiles pour que les **bruits émanant de leur établissement (terrasse)** ne soient **pas gênants pour le voisinage**. **Toute sonorisation est interdite sur les terrasses**.

– **Code pénal et code de la procédure pénale**

- Article R623-2 / Article R48-1 : **Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes** troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe (**amende forfaitaire de 68 €**).

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DU DOMAINE PUBLIC

– **Code pénal**

- Article R632-1 à R644-2: Le fait de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, **des ordures, déchets, déjections**, y compris en **urinant sur la voie publique** - amende de 135 €.

– **Arrêtés municipaux de la Ville d'Angers**

- AR 2015-372 du 5 nombre 2015 réglementant **les mesures de propreté et de salubrité, sur les espaces ouverts au public**.
- AR 2015-111 du 22 octobre 2015 réglementant **l'occupation commerciale de l'espace public**.

## PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES

– **Code de la Santé publique**

- Article L3332-1-1: Toute personne déclarant l'ouverture, la translation ou le transfert d'un débit de boisson à consommer sur place doit suivre une **formation spécifique (20h)** sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons (**prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique** mais aussi de **la législation sur les stupéfiants, la revente de tabac, la lutte contre le bruit, les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative**, les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales et la **lutte contre la discrimination**).

– **Code de l'Environnement**

- Article L541-15-10: **Obligation d'affichage et d'accès à l'eau potable gratuite**.

– **Code de la Santé publique:**

- Articles L. 3321-1 à L. 3355-8 et R. 3323-1 à R. 3355-1.
- Article L3353-3: **Distribution d'alcool aux mineurs** (un justificatif attestant de la majorité de la personne peut être demandé) - 7 500 € d'amende (15 000 € en cas de récidive).
- Article R3353-7: **Ne pas afficher dans les conditions réglementaires l'affiche d'avertissement quant à la vente d'alcool aux mineurs** - 150 € d'amende.

- Article R3353-2: **Accueillir ou donner à boire des boissons alcooliques à une personne en état d'ivresse** - 750 € d'amende.
- Article R3353-1: **L'ivresse manifeste sur un lieu public** - 150 € d'amende + frais de dégrisement.
- Article L.3421-1: **L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants** - un an d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende - amende forfaitaire de 200 €.

### – Arrêtés municipaux de la Ville d'Angers

- AR-2020-90 du 10 juin 2020: **La consommation, le port et le transport de boissons alcoolisées sont interdits sur la voie publique;**
- AR-2020-114 du 7 juillet 2020: **La vente à emporter d'alcool interdite de 20h à 7h du matin.**

## **PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES**

- **Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes**  
Infraction d'outrage sexiste - amende pouvant aller jusqu'à 3 000 € en cas de récidive.
- **Loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations et Loi du 27 mai 2008 [...] de la lutte contre les discriminations:**
  - Articles 225-1 et suivants du code pénal: La loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination. La discrimination est un délit. La sanction encourue est une peine de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende, quand le refus discriminatoire est commis dans un lieu accueillant du public.